

La Roue Libre de Thau

Compte-rendu de la réunion 13 janvier 2018 au 51 rue Pierre Sémard - 15 h - 17 h

Participant.e.s	- Maëlic Philippot
- Bernard Averoux	- Daniel Rigaud
- Jeanne-Marie Beaufreton	- Lina Saliou
- Véronique Bourrat	- Guillaume Sciama
- Marie Combes	- Denise Schmitt
- Françoise Lely	- Stéphane Thiers
- Nadine Marchese	- Laure Tougard
- Brigitte Pelerein	- Jean Pierre Van Vooren
- Fred Passicot	- Barbara Zurawska
Excusé.e.s	
- Paul Autran	- Cathy Judell-Dufour

La réunion initialement prévue à la Maison de la vie associative, a finalement trouvé refuge au 51 (ex-local de Max) qui est un lieu que connaît bien la Roue libre pour y avoir organisé dans le passé des réunions et un atelier de confection de panneaux pour les vélorutions.

Un rapide tour de table permet d'accueillir deux personnes nouvelles : Nadine et Guillaume.

Ordre du Jour

1. Objectifs 2018, plan d'actions : qui fait quoi ?
 - (1) balades mensuelles
 - (2) vélorutions
 - (3) atelier d'auto-réparation
2. La mise en zone 30 du centre-ville de Sète
3. Le tour Alternatiba 2018
4. L'AG 2018 de la Roue libre
5. Points d'information
 - (1) opération nettoyage
 - (2) tests éclairage

1. Objectifs 2018, plan d'actions : qui fait quoi ?

Les actions classiques de la Roue libre de Thau vont se poursuivre en 2018 : les balades, les vélorutions et l'atelier d'auto-réparation de vélos chaque premier week-end du mois.

1.1. Les balades mensuelles

Donner du sens aux balades vélo

Stéphane propose de « donner un sens » aux balades, par exemple en allant à la rencontre d'autres cyclistes ou associations du bassin de Thau. La Roue libre est essentiellement composée de Sètois et de Frontignanais, aussi est-il important d'élargir notre présence aux autres communes de l'agglomération.

Jean-Pierre suggère d'annoncer nos balades sur OVS (On Va Sortir) pour attirer des nouvelles personnes, ainsi que celles qui voudraient apprendre le vélo.

Maëlic indique que ce sont deux activités différentes d'organiser une balade et d'apprendre à des adultes à faire du vélo.

Lina constate qu'il n'y a pas forcément des cyclistes regroupés en associations dans les autres villes de l'agglomération.

Maëlic précise que cela pourrait être le travail du groupe balade, d'identifier des personnes relais et d'aller à leur rencontre. Il évoque la chargée de mission Agenda 21 de la ville de Marseillan (Marie Beaurepaire) qui nous connaît et oeuvre beaucoup pour le développement du vélo. Ainsi, elle a fortement contribué à ce que Marseillan arrive en tête des villes de l'agglomération pour les réponses au baromètre des villes cyclables (166 % avec 83 réponses pour 10 000 habitants).

Daniel rappelle que les balades à partir de Sète ou Frontignan restent limitées, toutefois il est important de pouvoir se fixer des objectifs de visite (comme la villa gallo-romaine de Loupian ou l'ancienne abbaye de St Félix de Montceau, toutefois assez difficile d'accès à vélo).

Lina observe qu'il n'est pas évident de proposer des balades longues (de l'ordre de 50 km), certaines personnes ne pouvant aller au-delà de 30 km aller-retour.

Pour tenter d'élargir le rayon d'action des balades, le recours au train ne semble pas une bonne solution, car il n'est pas toujours possible d'y accéder, surtout quand le groupe de cyclistes est nombreux ou arrive en même temps qu'un autre groupe de cyclistes. Le train est une solution trop aléatoire pour être retenue.

Mettre les vélos sur les voitures pour élargir le champ des balades

Il est suggéré de recourir au transport des vélos par des automobiles pour se rendre à un point de départ de balade. Un tour de table permet de vérifier que cette solution est possible :

- Fred propose 5 vélos dans sa remorque,
- Marie 3 vélos dans son Berlingo,
- Véro 2 vélos sur son porte-vélo,
- Bernard donne son porte-vélo pour 3 vélos (stocké chez Daniel à usage de qui en a besoin),
- Brigitte donne son ancien porte-vélo pour 2 vélos,
- Marie-Paule 3 sur son porte-vélo.

Soit 18 vélos transportables pour organiser une balade permettant de sortir du bassin de Thau.

Marie suggère que la responsabilité de l'organisation des balades soit tournante. Nous pourrions faire un planning trimestriel des balades et inscrire le nom des personnes volontaires pour l'organiser.

Maëlic propose de refaire un tour de Sète notamment pour les nouveaux arrivants sur la ville afin, comme le souligne Lina, qu'ils puissent identifier les circuits et comment sortir de la ville pour rejoindre les itinéraires consultant aux autres villes de l'agglomération.

Un calendrier des prochaines balades

Date	Lieu	Responsables	Rendez-vous
dimanche 4 février	Bouzigues	Marie et Brigitte	10 h place Briand avec pique-nique
dimanche 4 mars	tour de Sète	Jean-Pierre	place A. Briand
dimanche 8 avril	surprise	Fred	place A. Briand

1.2. Les vélorutions

Lina propose de décider d'un trajet qui soit toujours le même. Cela permet aux habitants de prendre l'habitude de nous voir passer et de fidéliser l'événement.

Daniel estime qu'il serait important de prendre des double-sens cyclables pour souligner leur absence dans la mise en place de la Zone 30.

Maëlic, Lina et Véro se proposent pour arrêter le trajet des vélorutions.

Voici ICI le trajet décidé.

A noter que la sono trouvée sur le Bon Coin a finalement été offerte par le vendeur, par sympathie et solidarité pour notre cause, étant lui même cycliste.

Il est décidé de préparer des chansons et des slogans adaptés au vélo.

Françoise a commencé à identifier des chansons possibles.

Il est suggéré que chacune et chacun vienne avec un slogan pour la prochaine vélorution.

Par ailleurs, **le tandem** qui a été confié à la Roue libre de Thau est disponible pour les vélorutions ou les balades (pour des personnes qui souhaitent se remettre au vélo ou mal-voyantes). Le tandem est actuellement dans le garage de Madeleine.

1.3. L'atelier d'auto-réparation

Paul a fait des achats d'outils afin de compléter ceux déjà acquis.

L'atelier est désormais bien équipé.

Reste à le faire tourner régulièrement et à terme à trouver un local pour l'héberger.

En raison de l'AG du 3 février, l'atelier d'auto-réparation n'aura pas lieu ce jour-là. Il est reporté au mois de mars.

2. La mise en zone 30 du centre ville de Sète

Il est proposé de faire un communiqué de presse pour saluer cette avancée qui favorise l'usage des modes actifs dans la ville de Sète.

Stéphane indique que le courrier doit montrer que cela va dans le sens de ce que souhaite la Roue libre de Thau.

Daniel apporte un bémol en soulignant que la zone 30, telle qu'actuellement en vigueur, ne respecte pas la loi, notamment sur les double-sens cyclables.

Aucune voie n'a été mise en double-sens cyclable alors que la loi précise que toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes (sauf arrêté motivé du Maire). Par ailleurs, la mise en zone 30 risque de faire que la ville s'exonère de tout aménagement cyclable digne de ce nom en mettant en avant que la limitation à 30 est en soi un aménagement cyclable !

Il fait remarquer que la modification du stationnement (désormais de la compétence des communes) a fait l'objet d'une campagne d'information (flyers dans les boîtes aux lettres et sur les pare-brises des voitures), alors que la mise en place de la zone 30 s'est faite quasi en catimini, sans aucune pédagogie ni information aux automobilistes, qui ignorent dans leur grande majorité l'évolution du code de la rue (notamment sur les double-sens cyclables).

De plus, comme la ville n'a pas installé les panneaux de double-sens, en cas de verbalisation d'un cycliste qui prendrait un double-sens, la jurisprudence n'est pas claire : si il n'y a pas de panneaux, le cycliste est en faute, en principe, il pourrait se retourner contre le Maire (qui a le pouvoir de police) pour lui reprocher de n'avoir pas placé des panneaux... alors que c'est la loi !

Organiser une vélorution de plusieurs cyclistes prenant un double-sens en distribuant des flyers explicatifs aux automobilistes pourrait être une forme d'action adaptée.

Véro fait observer qu'au niveau national, le regard sur le vélo change et devient plus favorable.

Daniel évoque la conclusion des Assises de la mobilité au cours de laquelle la Ministre des transports a parlé favorablement du vélo et évoqué un plan vélo national ([voir la Gazette n°3](#)).

Toutefois, dans le même temps, le gouvernement limite de manière drastique la prime pour l'achat de VAE (vélo à assistance électrique)...

Personne ne se désigne pour rédiger le communiqué de presse.

3. Le tour Alternatiba 2018

Le tour Alternatiba 2018 partira de Paris le 9 juin 2018 et arrivera à Bayonne le 6 octobre. Il devrait passer par Sète aux alentours du 20 septembre (si la ville est candidate et retenue comme ville étape). [Voir le site du Tour Alternatiba](#)

Les adhérentes qui s'étaient proposées (Barbara, Krikra, Elisabeth) n'ont pas encore pris contact avec le responsable du trajet dans la région basé à Marseille. L'idée serait de profiter de cet événement pour mettre en valeur les associations alternatives locales, comme cela avait le cas il y a trois ans lors du précédent tour Alternatiba.

Marie fait remarquer que cela pourrait tenir lieu de forum des associations alternatives, puisqu'il n'y aura pas de Forum des associations cette année (le forum est organisé par la Mairie tous les deux ans).

Stéphane indique qu'il peut participer, mais pas s'engager dans l'organisation.

Une réunion spécifique pour préparer l'accueil du tour Alternatiba va être proposée notamment aux autres associations comme le 51, Attac et les associations partenaires du précédent accueil.

Stéphane s'occupe de lancer la réunion.

4. Assemblée générale 2018

Elle se tiendra le 3 février 2018 de 14 h à 17 h.

Daniel estime qu'il a pris progressivement beaucoup de place dans l'animation de l'association et que cela constitue un risque pour la Roue libre de Thau (en cas d'absence ou d'empêchement). Trop de tâches sont concentrées sur sa personne, il est indispensable de mieux répartir les responsabilités. D'où le souhait d'une gouvernance collégiale et d'un meilleur partage des responsabilités.

Une réunion préparatoire à l'AG est prévue entre les deux co-président.e.s (Véro et Paul) et Daniel.

5. Points d'information

5.1. Opération nettoyage avec les Gardiens de Thau

Pour l'instant, il n'y a pas eu de suite au contact pris avec l'association les Gardiens de Thau sur le projet de nettoyage des bords de piste cyclable.

Jean-Pierre évoque une autre association de nettoyage avec laquelle il est allé faire une opération nettoyage.

5.2. Test éclairages vélo de la FUB

La Roue libre est l'une des quatre associations sélectionnées par la FUB pour tester des éclairages vélo. Deux paires d'éclairages ont été confiés : hors agglomération (voir) et en agglomération (être vu).

Guillaume a expérimenté pendant quelques semaines la paire d'éclairage hors agglomération, Paul l'a récupérée et poursuit le test.

Laure teste l'éclairage en agglomération.

Maélic, Fred et Marie sont intéressés pour participer au test. Cela consiste à utiliser les éclairages pendant quelques semaines et répondre ensuite à un petit questionnaire (points forts, points faibles, donner une photo...)

Véro et Jeanne-Marie posent la question de ce que peut faire la Roue libre pour sensibiliser les cyclistes à la nécessité d'être bien éclairés. Malheureusement, encore beaucoup trop de cyclistes roulent pas ou peu éclairés, ils sont dangereux pour eux-mêmes et pour les autres usagers de la rue.

Daniel rappelle la mini-vélorution (cinq personnes), le 3 décembre 2017 après la balade à Balaruc les Bains, qui s'est déroulée avec des vélos décorés de guirlandes lumineuses... du plus bel effet !
A renouveler pour sensibiliser.

Jean-Pierre suggère d'agrafer sur les vélos en stationnement des messages concernant l'éclairage ou tout autre information que l'on souhaite faire passer aux cyclistes.

Autre proposition, se rendre à la gare et informer les cyclistes sur la nécessité d'être bien éclairés. Cela va dans le sens des actions conduites depuis plusieurs années par la FUB dans l'opération « Cyclistes brillez ».

Réaliser des gilets

Pour 2018, une action possible serait la réalisation de gilets fluos au nom de l'association avec un slogan. Le gilet Roue libre serait remis aux adhérents lors de leur adhésion. Pour cela, il faut trouver des gilets à acheter en gros et un sérigraphe qui réalise les marquages sur les gilets. Le port d'un gilet (obligatoire la nuit hors agglomération) est une bonne manière d'être visible.

Prochaine réunion Assemblée générale le samedi 3 février 2018 de 14 h à 17 h à la Maison de la vie associative de Sète (11 rue du Moulin à Vent).